

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
DIPLOME D'INGÉNIEUR
GRADE DE MASTER – MASTER'S DEGREE

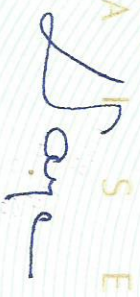
Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 642-1,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988, relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers,
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999, ensemble le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002, relatifs au grade de master,
Vu le règlement de délivrance du diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers,
Vu l'arrêté du 29 mars 2005 portant habilitation du Conservatoire National des Arts et Métiers à délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury en date du 11/01/2005 attestant que Mademoiselle SOUMAH Sophie, Edith née(e) le 17/09/1974 à CONAKRY (Guinée) a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur visé,
LE TITRE D'INGÉNIEUR diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité SCIENCES ET TECHNIQUES DU VIVANT est délivré au titre de l'année universitaire 2004/2005 à Mademoiselle SOUMAH Sophie, Edith à qui est conféré le grade de Master.



Le titulaire,

Fait à Paris, le 08/12/2005
Au nom de l'État, l'Administratrice générale
du Conservatoire National des Arts et Métiers



Laurence PAYE-JEANNENEY

